

FNPPSF



FÉDÉRATION NATIONALE DES
PÊCHEURS PLAISANCIERS
ET SPORTIFS DE FRANCE

COMITE 50 DE LA PECHE MARITIME
DE LOISIR (C.P.M.L. 50)

Président : Jean LEPIGOUCHET

1C RUE DU ROUGE

St-Martin-de-Bréhal

50290 BREHAL

Tél. 02.33.51.11.63

06.19.64.62.09

e-mail : jean.lepigouchet@wanadoo.fr



mail : cpml50pecheloisir@free.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

PECHE DES ORMEAUX

Le Conseil d'Administration du Comité 50 de la Pêche Maritime de Loisir (16 associations de Carentan à Granville - 2 200 adhérents) a tenu à Cherbourg le 6 mars 2008, une réunion extraordinaire au sujet de la reprise de la pêche des ormeaux par les plongeurs professionnels.

En premier lieu, le CA s'est étonné de l'ouverture aux professionnels par arrêté du 15 février alors qu'en réunion le 24 janvier, les Affaires Maritimes, en réponse à une question sur ce sujet de la pêche de loisir, avaient indiqué que le stock paraissait en régression et qu'il n'était pas question, **par mesure de protection**, d'ouverture générale. Le CA demande donc communication des études qui ont permis cette réouverture.

En second lieu, le CA note que l'arrêté DRAM qui autorise une pêche expérimentale aux professionnels ne diffère pas sur le fonds de ce qui se pratiquait avant la fermeture de 2005, notamment sur les quotas (45.000 ormeaux possibles jusqu'au 30 juin) et la réglementation de la pêche.

En conséquence, le Comité 50 considère cette décision comme très risquée aussi bien pour la ressource que pour les professionnels qui vont s'engager financièrement dans cette démarche.

Cela dit, le Comité 50 prend acte qu'il s'agit d'évaluer le stock d'ormeaux et de déterminer si une ouverture générale peut s'envisager dans l'avenir. Mais la période d'évaluation est beaucoup trop longue. Le Comité 50 demande donc aux Affaires Maritimes de faire un premier bilan des captures fin mars 2008.

S'il s'avère que le stock d'ormeaux est en relatif bon état, l'expérience avec les professionnels peut se continuer jusqu'au 15 juin et dans ce cas, **rien ne s'oppose à ce que la pêche soit ouverte aux pêcheurs à pied trois jours à la marée d'avril.**

Si au contraire, la ressource s'avère être en mauvais état, nous demandons l'arrêt immédiat de toute pêche car il serait irresponsable de continuer de prélever ce qui reste d'ormeaux et de rendre ainsi toute pêche impossible pendant plusieurs années.

Le Président du Comité 50.

Jean LEPIGOUCHET.